

Une agression nocturne à Libercourt

Menaçant des passants, un Polonais fut revolvérisé par un inconnu

Un drame, qui aurait pu avoir des conséquences très graves, s'est déroulé l'autre soir à Libercourt, dans des conditions encore difficiles à déterminer, la victime, qui était en état complet d'ivresse, ne pouvant fournir aucun renseignement. Un témoin de la scène a pu donner que des signalements imprécis et des individus mêlés à cette affaire, qui fait l'objet de toutes les conversations dans la commune.

Ils voulaient boire

Dans l'après-midi, les époux Barzyn qui habitent la Cité de la Gare, à Libercourt, reçurent la visite de deux de leurs compatriotes polonais, Charles Rogiat et Jean Harzewski, demeurant également à Libercourt, cité de la Haute Voie. Comme ils étaient en état d'ivresse, Mme Barzyn refusa de leur servir à boire, ainsi qu'ils le demandaient avec insistance, quoique n'étant pas dans un cabaret ; elle réussit même à les éloigner de chez elle.

On allaient-ils à srement visiter de nouveaux bistrotiers et à voir leur verre.

Une litre de genièvre pour deux

Vers 21 h. 30, les époux Barzyn qui se disposaient à aller se coucher, virent à nouveau arriver chez eux les deux camarades, plus alcoolisés encore, cela se conçoit ; l'un d'eux était porteur d'un litre de genièvre, qu'il versa dans un verre, disant : « nous allons le partager ensemble ».

En quelques minutes, Rogiat et Harzewski arguèrent le litre de genièvre, ce qui acheva de les rendre complètement incohérents et ne leur permit plus de se tenir en équilibre ; Rogiat s'endormit alors.

Un ivrogne furieux

A 23 heures, M. et Mme Barzyn proposent à Harzewski de le reconduire à son domicile, les marchant depuis quelque temps et étaient arrivés au carrefour situé près de la Coopérative de la Fosse n. 5, quand Harzewski quitta ses amis, traversa la route comme un fou et sans aucune provocation, se rua sur deux passants qui se trouvaient sur le trottoir opposé et leur porta des coups de pied et de poing ; ceux-ci, voulant éviter de nouveaux coups de l'ivrogne, se réfugièrent dans une maison voisine.

Les époux Barzyn, encore une fois, réussirent à calmer Harzewski et à l'emmener vers sa demeure, rue Haute-Voie.

Tout à coup, sans motif, l'ivrogne se dégagea à nouveau et s'élança sur trois hommes qui stationnaient près du café Duverch. Cette fois, il avait affaire à des gens prêts à lui répondre.

En effet, dans l'obscurité, les témoins entendirent crier : « A trois pas ! », puis un coup de feu retentit, tandis qu'Harzewski s'élevait sur le sol, ayant reçu la balle de revolver en pleine poitrine quand on se précipita pour lui porter secours, il se releva et se mit à courir dans la direction d'un chemin de terre, situé derrière l'estaminet Duverch, cependant que les trois inconnus s'élançaient vers la rue de Carvin.

Mme Barzyn se mit à leur poursuite, mais ayant réussi à les rejoindre, elle fut menacée à son tour de revolver, ce qui l'obligea à rebrousser chemin.

Après quelques recherches, Harzewski tombé épuisé dans la cité d'Épinoy, fut retrouvé par M. Casimir, routeur à la fosse n. 5, qui le transporta dans une maison voisine, où M. le docteur Morel vint lui prodiguer des soins et le fit transporter d'urgence à l'Hôpital d'Oignies. Son état, quoique grave, n'inspire aucune inquiétude.

L'enquête

Dès qu'ils furent informés, les gendarmes d'Oignies se rendirent aussitôt à Libercourt, pour ouvrir une minutieuse enquête.

Le blessé fut interrogé ; il déclara ne se souvenir de rien être dans l'impossibilité absolue de fournir le moindre renseignement. Les époux Barzyn ont été entendus également ; ils ne purent donner qu'un vague signalement de trois individus parmi lesquels se trouvait l'homme au revolver.

L'enquête continue.

R. T.

M. Stresemann a parlé des réparations et du désarmement

Il s'est montré optimiste à propos de la première question et pessimiste à propos de la 2.

Au banquet de l'Association de la presse étrangère, qui avait lieu à Berlin, M. Stresemann a lu un long discours. Abordant la question des réparations, il a dit : « Vous êtes tous plus ou moins au courant de l'état actuel des négociations de Paris. Il ne s'agit de rien moins que de la liquidation économique et financière de la guerre mondiale, d'un problème dont le règlement aura sa répercussion sur la structure future de l'économie et de la finance en Europe. On verra maintenant si le point de vue de ceux des milieux qui sont déterminants pour le développement des relations internationales a fait beaucoup de progrès, que, lors des prochaines décisions à prendre, ceux-ci ne laisseront pas guider uniquement par d'étroits intérêts particuliers, mais jetteront leurs regards sur les points de vue généraux et égaux pour tous ».

« J'ai le ferme espoir que cela sera le cas. Le plan Dawes a rempli sa fonction, il a sans aucun doute contribué considérablement à la consolidation de la situation économique en Allemagne et en Europe. La monnaie, en outre, les points qui rendent nécessaire un nouveau règlement. Si mes espoirs en un résultat favorable des négociations de Paris se réalisent, un grand pas aura été fait vers la solution de ce problème. On verra en commun à toutes les grandes tâches économiques, en présence desquelles se trouvent les gouvernements de tous les pays et créent ainsi une base durable pour un progrès social et culturel ».

Parlant ensuite du problème du désarmement, le ministre a déclaré : « D'après le cours des dernières délibérations de Genève, il semblerait que l'on puisse parvenir à une certaine accélération des négociations ; mais dans l'objectif du problème, il s'est offert une perspective qui laisse craindre une faillite de l'idée fondamentale du désarmement général ».

« Nous avons toujours eu l'accord, en Allemagne, avec l'idée d'un règlement graduel et par étapes de ce problème. La première étape consistait à aboutir à une réduction sensible des armements actuels dans tous les pays, à l'exception de la France, sur terre et dans les airs. Il ne peut être question d'un désarmement vraiment sérieux aussi longtemps que deux des plus importants facteurs d'armement, les réserves stratégiques et les arsenaux, ne sont pas réduits à leur minimum. C'est pourquoi, de ce côté et si l'on tient compte que la force agressive d'un pays dépend de l'armement des troupes avec du matériel de guerre, comment peut-on conclure avec l'idée d'une réduction des armements en faveur de la paix, le fait pour ces Etats de vouloir rester libres de disposer de la préparation et de l'emploi de ce matériel de guerre ? Je dois avouer que je rejette ces deux points de vue élémentaires dans les dernières résolutions de Genève m'a fortement inquiété. Je ne puis que me déclarer d'accord avec le comte Bernstorff, qui a insisté sur la responsabilité des conséquences de ces résolutions à ceux qui ont voté pour elles ».

L'Europe peut payer

déclare M. Hoover

On mande de New-York au « Morning Post » : « On croit savoir que M. Hoover est d'avis qu'après l'ajournement de la conférence de Paris, il ne faut pas attendre de grosses forces militaires et navales, elle est en mesure de payer ses dettes aux Etats-Unis. On donne clairement à entendre à Washington que M. Young et Morgan ne représentent pas le gouvernement et n'ont pas qualité pour engager les Etats-Unis, et en outre que la somme totale revenant aux Etats-Unis n'entre pas en ligne dans l'accord qui sera conclu par la conférence de Paris ».

Les commentaires de la presse se bornent à faire l'éloge des aptitudes que M. Young déploie au cours de la conférence. Par ailleurs, le même journal croit savoir que dans les milieux de Londres on attend avec intérêt et avec inquiétude les conclusions de la conférence de Paris quant à l'exactitude des calculs de M. Young.

On a procédé hier à West au lancement du paquebot "Lafayette"

à l'heure du désarmement

M. Pierre Forget, ministre des Travaux Publics, chargé de la Marine marchande, a présidé hier à Saint-Nazaire au lancement du paquebot "Lafayette", paquebot de gros tonnage, construit par les chantiers de Penhoët, sur le compte de la Compagnie générale transatlantique. Ce navire est destiné à participer au service de paquebot à classe unique entre le Havre et New-York.

On prit la parole à l'issue du banquet qui a eu lieu, à l'occasion de cette cérémonie, à 10 heures, sous la présidence de M. Forget, président du Conseil d'administration des chantiers de Penhoët ; André Homberg, président du Conseil d'administration de la Compagnie générale transatlantique et M. Pierre Forget, ministre des Travaux Publics.

Dans son discours, le ministre a dit notamment : « Ce bâtiment, à l'heure où nous sommes, a une valeur symbolique ; entre la France et les Etats-Unis le nom de Lafayette est un impérissable lien d'union ».

M. Forget a ensuite souligné le développement du tonnage commercial français, après la crise fatale qui s'est produite en 1928 et qui a touché nos ports et nos navires. Ce sera dit sera d'assurer la vie et la prospérité de la construction navale française.

On a repêché à Malo-les-Bains le cadavre d'un noyé inconnu

Hier matin, à 6 heures, le préposé des douanes Verhaeghe et son collègue de ronde, ont trouvé sur le sable de la plage de Malo-Centre le cadavre d'un homme paraissant âgé de 48 ans, vêtu d'un pantalon marron à rayures, d'un veston d'été et d'une chemise blanche. Dans les poches on a trouvé un portefeuille contenant 32 francs en billets, mais aucun papier d'identité.

Le corps a été ramené à terre, où il a été lavé et soigné. Le cadavre a été transporté à la morgue de la ville de Malo-les-Bains. S'agit-il d'un accident ou d'un suicide ? M. Dussart, commissaire de police de Malo-les-Bains a procédé aux constatations et enquête sur cette affaire.

Des commentaires à propos des travaux des Experts

Les journaux anglais qui commentent les propositions de M. Young sont unanimes à dire que l'initiative de ce ministre est digne d'éloge ; mais ils ne sont pas unanimes à dire que la conférence de Paris a été un succès. S'agit-il d'un accident ou d'un suicide ? M. Dussart, commissaire de police de Malo-les-Bains a procédé aux constatations et enquête sur cette affaire.

Des commentaires à propos des travaux des Experts

Les journaux anglais qui commentent les propositions de M. Young sont unanimes à dire que l'initiative de ce ministre est digne d'éloge ; mais ils ne sont pas unanimes à dire que la conférence de Paris a été un succès. S'agit-il d'un accident ou d'un suicide ? M. Dussart, commissaire de police de Malo-les-Bains a procédé aux constatations et enquête sur cette affaire.

Des commentaires à propos des travaux des Experts

Les journaux anglais qui commentent les propositions de M. Young sont unanimes à dire que l'initiative de ce ministre est digne d'éloge ; mais ils ne sont pas unanimes à dire que la conférence de Paris a été un succès. S'agit-il d'un accident ou d'un suicide ? M. Dussart, commissaire de police de Malo-les-Bains a procédé aux constatations et enquête sur cette affaire.

Des commentaires à propos des travaux des Experts

Les journaux anglais qui commentent les propositions de M. Young sont unanimes à dire que l'initiative de ce ministre est digne d'éloge ; mais ils ne sont pas unanimes à dire que la conférence de Paris a été un succès. S'agit-il d'un accident ou d'un suicide ? M. Dussart, commissaire de police de Malo-les-Bains a procédé aux constatations et enquête sur cette affaire.

Devant les Assises de Nice comparait aujourd'hui l'octogénaire qui tua sa bonne

Crimes et délits

Criminelle à 81 ans, Mme veuve Louis Portois, la riche propriétaire de Cimiez, qui, le soir du dimanche 11 novembre 1927, fut exaspérée contre sa bonne, Marie Gros, au point de l'assommer, a comparait aujourd'hui devant les Assises de Nice. Elle est accusée de son crime et du délit d'avoir tué d'un coup de poing sa bonne, Marie Gros, sur le coup de la nuit, dans sa chambre, au 12, rue de la République, à Cimiez.

Par humanité, on avait laissé en liberté provisoire la vieille dame tout vive. Par humanité, on lui avait laissé en liberté provisoire sa bonne, Marie Gros, au point de l'assommer, a comparait aujourd'hui devant les Assises de Nice. Elle est accusée de son crime et du délit d'avoir tué d'un coup de poing sa bonne, Marie Gros, sur le coup de la nuit, dans sa chambre, au 12, rue de la République, à Cimiez.

Devant les Assises de Nice comparait aujourd'hui l'octogénaire qui tua sa bonne

Criminelle à 81 ans, Mme veuve Louis Portois, la riche propriétaire de Cimiez, qui, le soir du dimanche 11 novembre 1927, fut exaspérée contre sa bonne, Marie Gros, au point de l'assommer, a comparait aujourd'hui devant les Assises de Nice. Elle est accusée de son crime et du délit d'avoir tué d'un coup de poing sa bonne, Marie Gros, sur le coup de la nuit, dans sa chambre, au 12, rue de la République, à Cimiez.

Devant les Assises de Nice comparait aujourd'hui l'octogénaire qui tua sa bonne

Criminelle à 81 ans, Mme veuve Louis Portois, la riche propriétaire de Cimiez, qui, le soir du dimanche 11 novembre 1927, fut exaspérée contre sa bonne, Marie Gros, au point de l'assommer, a comparait aujourd'hui devant les Assises de Nice. Elle est accusée de son crime et du délit d'avoir tué d'un coup de poing sa bonne, Marie Gros, sur le coup de la nuit, dans sa chambre, au 12, rue de la République, à Cimiez.

Devant les Assises de Nice comparait aujourd'hui l'octogénaire qui tua sa bonne

Criminelle à 81 ans, Mme veuve Louis Portois, la riche propriétaire de Cimiez, qui, le soir du dimanche 11 novembre 1927, fut exaspérée contre sa bonne, Marie Gros, au point de l'assommer, a comparait aujourd'hui devant les Assises de Nice. Elle est accusée de son crime et du délit d'avoir tué d'un coup de poing sa bonne, Marie Gros, sur le coup de la nuit, dans sa chambre, au 12, rue de la République, à Cimiez.

Devant les Assises de Nice comparait aujourd'hui l'octogénaire qui tua sa bonne

Criminelle à 81 ans, Mme veuve Louis Portois, la riche propriétaire de Cimiez, qui, le soir du dimanche 11 novembre 1927, fut exaspérée contre sa bonne, Marie Gros, au point de l'assommer, a comparait aujourd'hui devant les Assises de Nice. Elle est accusée de son crime et du délit d'avoir tué d'un coup de poing sa bonne, Marie Gros, sur le coup de la nuit, dans sa chambre, au 12, rue de la République, à Cimiez.

Devant les Assises de Nice comparait aujourd'hui l'octogénaire qui tua sa bonne

Criminelle à 81 ans, Mme veuve Louis Portois, la riche propriétaire de Cimiez, qui, le soir du dimanche 11 novembre 1927, fut exaspérée contre sa bonne, Marie Gros, au point de l'assommer, a comparait aujourd'hui devant les Assises de Nice. Elle est accusée de son crime et du délit d'avoir tué d'un coup de poing sa bonne, Marie Gros, sur le coup de la nuit, dans sa chambre, au 12, rue de la République, à Cimiez.

A Tourcoing, une Fillette renversée par une auto a été très grièvement blessée

Crimes et délits

Jeudi, un peu avant midi, M. Gérard Dewarvin, 22 ans, négociant en laines, 3, rue Faidherbe, à Tourcoing, venant en auto de la direction du pont de Neuville, se dirigeait vers le centre de la ville, par le boulevard de l'Égalité, quand, arrivé à l'angle de la rue de la République, il fut renversé par une auto qui venait de la gauche. La fillette, âgée de 12 ans, fut grièvement blessée.

Après avoir été relevée inanimée et transportée par M. Sévin, chez M. le docteur Montagne, lequel, après lui avoir donné quelques soins, l'a fait transporter à l'hôpital. Elle porte de blessures sérieuses à la tête.

Dans l'après-midi, M. le docteur Gebert, a pratiqué l'opération du trépan.

M. Loutin, commissaire central et Sabaterie, commissaire de police du 1er arrondissement, se sont rendus sur les lieux et ont procédé à une enquête.

Après avoir entendu quelques témoins M. Sabaterie a gardé à sa disposition M. Gérard Dewarvin et a informé le Parquet.

Vers 16 h. 30, ce dernier représenté par MM. Dardot, substitut du Procureur de la République et Léonard, juge d'instruction, est descendu à Tourcoing. Après avoir entendu un grand nombre de témoins, il a mis, sous mandat de dépôt et conduit au Parquet, l'auteur de l'accident, lequel il a été relevé quatre inculpations aux règlements.

A la dernière heure, nous apprenons que l'état de la victime est très grave.

Un infanticide à Prouville

La paisible commune de Prouville vient d'être le théâtre d'une ténébreuse histoire, qui cause dans toute la région la plus vive émotion.

Il y a trois semaines, on eut dans la nuit du 14 au 15 avril, une jeune ouvrière de culture, Mlle Sarah Weitzmann, âgée de 20 ans, mettait au monde, clandestinement, un enfant né viable. Effrayée de sa maternité, elle étouffait aussitôt le petit être, puis elle jeta son cadavre dans la pature qui prolonge la propriété de ses patrons. Jamais, disent ses maîtres, M. et Mme Francklin, d'honorables cultivateurs, ils ne s'aperçurent de la grossesse de leur bonne.

Ces braves gens ne savent rien, pourtant, dans le pays, d'autres savent et, le 3 mai dernier, une dénonciation anonyme parvint au Procureur de la République d'Abbeville, dénonçant le crime.

La gendarmerie, saisie de l'affaire, commença une discrète enquête et ne tardait pas à établir la véracité des faits reprochés à Mlle Weitzmann.

Cette dernière, interrogée, avouait tout avec une stupéfiante inconscience.

Se sachant enceinte, elle avait tout fait pour dissimuler son état, avec l'obéissance — pour n'employer que ce terme — d'un cultivateur de la localité, elle avait fait usage de médicaments.

Puis, dans la nuit du 14 au 15 avril dernier, lorsque son enfant vint au monde, elle fut prise de frayeur. Elle enveloppa le petit corps dans un linge, puis plaçant le paquet au milieu du lit, elle se coucha dessus pour l'étouffer.

Le soir, profitant de ce qu'elle était seule, elle se leva et alla enterrer le petit cadavre dans la pature, où se trouve derrière l'habitation de ses maîtres. Elle resta deux jours couchée.

Telle est la version donnée par la coupable. La gendarmerie, qui s'applique à recueillir tous les témoignages capables d'orienter l'enquête, ne manque pas de dire s'il s'y trouve de coupables complices.

Un infanticide à Prouville

La paisible commune de Prouville vient d'être le théâtre d'une ténébreuse histoire, qui cause dans toute la région la plus vive émotion.

Il y a trois semaines, on eut dans la nuit du 14 au 15 avril, une jeune ouvrière de culture, Mlle Sarah Weitzmann, âgée de 20 ans, mettait au monde, clandestinement, un enfant né viable. Effrayée de sa maternité, elle étouffait aussitôt le petit être, puis elle jeta son cadavre dans la pature qui prolonge la propriété de ses patrons. Jamais, disent ses maîtres, M. et Mme Francklin, d'honorables cultivateurs, ils ne s'aperçurent de la grossesse de leur bonne.

Ces braves gens ne savent rien, pourtant, dans le pays, d'autres savent et, le 3 mai dernier, une dénonciation anonyme parvint au Procureur de la République d'Abbeville, dénonçant le crime.

La gendarmerie, saisie de l'affaire, commença une discrète enquête et ne tardait pas à établir la véracité des faits reprochés à Mlle Weitzmann.

Cette dernière, interrogée, avouait tout avec une stupéfiante inconscience.

Se sachant enceinte, elle avait tout fait pour dissimuler son état, avec l'obéissance — pour n'employer que ce terme — d'un cultivateur de la localité, elle avait fait usage de médicaments.

Puis, dans la nuit du 14 au 15 avril dernier, lorsque son enfant vint au monde, elle fut prise de frayeur. Elle enveloppa le petit corps dans un linge, puis plaçant le paquet au milieu du lit, elle se coucha dessus pour l'étouffer.

Le soir, profitant de ce qu'elle était seule, elle se leva et alla enterrer le petit cadavre dans la pature, où se trouve derrière l'habitation de ses maîtres. Elle resta deux jours couchée.

Telle est la version donnée par la coupable. La gendarmerie, qui s'applique à recueillir tous les témoignages capables d'orienter l'enquête, ne manque pas de dire s'il s'y trouve de coupables complices.

Un infanticide à Prouville

La paisible commune de Prouville vient d'être le théâtre d'une ténébreuse histoire, qui cause dans toute la région la plus vive émotion.

Il y a trois semaines, on eut dans la nuit du 14 au 15 avril, une jeune ouvrière de culture, Mlle Sarah Weitzmann, âgée de 20 ans, mettait au monde, clandestinement, un enfant né viable. Effrayée de sa maternité, elle étouffait aussitôt le petit être, puis elle jeta son cadavre dans la pature qui prolonge la propriété de ses patrons. Jamais, disent ses maîtres, M. et Mme Francklin, d'honorables cultivateurs, ils ne s'aperçurent de la grossesse de leur bonne.

Ces braves gens ne savent rien, pourtant, dans le pays, d'autres savent et, le 3 mai dernier, une dénonciation anonyme parvint au Procureur de la République d'Abbeville, dénonçant le crime.

La gendarmerie, saisie de l'affaire, commença une discrète enquête et ne tardait pas à établir la véracité des faits reprochés à Mlle Weitzmann.

Cette dernière, interrogée, avouait tout avec une stupéfiante inconscience.

Se sachant enceinte, elle avait tout fait pour dissimuler son état, avec l'obéissance — pour n'employer que ce terme — d'un cultivateur de la localité, elle avait fait usage de médicaments.

Puis, dans la nuit du 14 au 15 avril dernier, lorsque son enfant vint au monde, elle fut prise de frayeur. Elle enveloppa le petit corps dans un linge, puis plaçant le paquet au milieu du lit, elle se coucha dessus pour l'étouffer.

Le soir, profitant de ce qu'elle était seule, elle se leva et alla enterrer le petit cadavre dans la pature, où se trouve derrière l'habitation de ses maîtres. Elle resta deux jours couchée.

Telle est la version donnée par la coupable. La gendarmerie, qui s'applique à recueillir tous les témoignages capables d'orienter l'enquête, ne manque pas de dire s'il s'y trouve de coupables complices.

Un infanticide à Prouville

La paisible commune de Prouville vient d'être le théâtre d'une ténébreuse histoire, qui cause dans toute la région la plus vive émotion.

Il y a trois semaines, on eut dans la nuit du 14 au 15 avril, une jeune ouvrière de culture, Mlle Sarah Weitzmann, âgée de 20 ans, mettait au monde, clandestinement, un enfant né viable. Effrayée de sa maternité, elle étouffait aussitôt le petit être, puis elle jeta son cadavre dans la pature qui prolonge la propriété de ses patrons. Jamais, disent ses maîtres, M. et Mme Francklin, d'honorables cultivateurs, ils ne s'aperçurent de la grossesse de leur bonne.

Ces braves gens ne savent rien, pourtant, dans le pays, d'autres savent et, le 3 mai dernier, une dénonciation anonyme parvint au Procureur de la République d'Abbeville, dénonçant le crime.

La gendarmerie, saisie de l'affaire, commença une discrète enquête et ne tardait pas à établir la véracité des faits reprochés à Mlle Weitzmann.

Cette dernière, interrogée, avouait tout avec une stupéfiante inconscience.

Se sachant enceinte, elle avait tout fait pour dissimuler son état, avec l'obéissance — pour n'employer que ce terme — d'un cultivateur de la localité, elle avait fait usage de médicaments.

Puis, dans la nuit du 14 au 15 avril dernier, lorsque son enfant vint au monde, elle fut prise de frayeur. Elle enveloppa le petit corps dans un linge, puis plaçant le paquet au milieu du lit, elle se coucha dessus pour l'étouffer.

Le soir, profitant de ce qu'elle était seule, elle se leva et alla enterrer le petit cadavre dans la pature, où se trouve derrière l'habitation de ses maîtres. Elle resta deux jours couchée.

Telle est la version donnée par la coupable. La gendarmerie, qui s'applique à recueillir tous les témoignages capables d'orienter l'enquête, ne manque pas de dire s'il s'y trouve de coupables complices.

Un infanticide à Prouville

La paisible commune de Prouville vient d'être le théâtre d'une ténébreuse histoire, qui cause dans toute la région la plus vive émotion.

Il y a trois semaines, on eut dans la nuit du 14 au 15 avril, une jeune ouvrière de culture, Mlle Sarah Weitzmann, âgée de 20 ans, mettait au monde, clandestinement, un enfant né viable. Effrayée de sa maternité, elle étouffait aussitôt le petit être, puis elle jeta son cadavre dans la pature qui prolonge la propriété de ses patrons. Jamais, disent ses maîtres, M. et Mme Francklin, d'honorables cultivateurs, ils ne s'aperçurent de la grossesse de leur bonne.

Ces braves gens ne savent rien, pourtant, dans le pays, d'autres savent et, le 3 mai dernier, une dénonciation anonyme parvint au Procureur de la République d'Abbeville, dénonçant le crime.

La gendarmerie, saisie de l'affaire, commença une discrète enquête et ne tardait pas à établir la véracité des faits reprochés à Mlle Weitzmann.

Cette dernière, interrogée, avouait tout avec une stupéfiante inconscience.

Se sachant enceinte, elle avait tout fait pour dissimuler son état, avec l'obéissance — pour n'employer que ce terme — d'un cultivateur de la localité, elle avait fait usage de médicaments.

Puis, dans la nuit du 14 au 15 avril dernier, lorsque son enfant vint au monde, elle fut prise de frayeur. Elle enveloppa le petit corps dans un linge, puis plaçant le paquet au milieu du lit, elle se coucha dessus pour l'étouffer.

Le soir, profitant de ce qu'elle était seule, elle se leva et alla enterrer le petit cadavre dans la pature, où se trouve derrière l'habitation de ses maîtres. Elle resta deux jours couchée.

Telle est la version donnée par la coupable. La gendarmerie, qui s'applique à recueillir tous les témoignages capables d'orienter l'enquête, ne manque pas de dire s'il s'y trouve de coupables complices.

La politique régionale Elections Municipales DANS LE NORD

Deux listes seulement restent en présence à Hazebrouck. Celle du maire se désistant

A Hazebrouck, après une dernière entrevue avec les députés du Comité Radical-Socialiste, l'Union Républicaine M. Monseigneur, a décidé ne pas prendre part à la lutte le 12 mai en se désistant purement et simplement.

Deux listes restent donc en présence. La liste radicale-socialiste M. Maurice Heckel, et la liste d'Entente Républicaine Hazebrouckoise (M. Eugène Warin).

DANS LE PAS-DE-CALAIS

A Calais, les Partis font bloc en deux listes qui s'opposent

A Calais, à la suite de diverses tractations, une scission complète a partagé en deux tronçons d'inégale force, la Concentration Républicaine et la Ligue, qui était composée du Parti Républicain Socialiste, de l'Union Républicaine, de l'Entente Républicaine, du Parti Radical-Socialiste et de la Ligue Républicaine Démocratique.

L'un des tronçons comprenant les radicaux va rejoindre les socialistes et faire liste commune avec eux.

L'autre tronçon, composé du parti Républicain Socialiste et de la Ligue Républicaine démocratique, a accepté au contraire, une proposition de proportionnelle lancée par la Fédération Républicaine et se trouvera, de ce fait, opposer sa combinaison à celle des radicaux et des socialistes.

Emission d'obligations 4 1/2 % pour l'Administration des Postes Télégraphes et Téléphones

Le 10 mai 1928, à partir du 10 mai 1928, à une heure, aura lieu à Paris, au Ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones, l'émission de obligations 4 1/2 % pour l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones.

Le taux en sera de 4 1/2 %. Le prix d'émission, qui n'est pas encore fixé, sera indiqué au public par les bureaux de poste et les comptables du Trésor.

Il n'est pas douteux que cette opération présentera de nombreux avantages, toutes les garanties des précédents emprunts.

Les souscriptions seront reçues dans tous les bureaux de poste et auprès des chefs de Trésor (perceptions, trésorerie générale, etc.).

Le concours départemental d'animaux reproducteurs à Lille

Mercredi 14 h. 30 à 5 heures, au lieu de l'Esplanade de Lille, le concours départemental de taureaux pour l'arrondissement.

Le jury composé de MM. Monnarat, inspecteur honoraire des services vétérinaires ; Riez, directeur des services vétérinaires du Nord ; Serbin, vétérinaire à Cysoing ; Professeur d'agriculture ; Favier, cultivateur à Méringues, après avoir examiné les animaux qui lui étaient présentés, a déclaré les vainqueurs. Les prix sont de M. A. Ghesten, 1.000 fr. à Mathurin (1) et M. Demesmay, 1.000 fr. à Gamlin à M. Lesartre.

Le concours départemental d'animaux reproducteurs à Lille

Mercredi 14 h. 30 à 5 heures, au lieu de l'Esplanade de Lille, le concours départemental de taureaux pour l'arrondissement.

Le jury composé de MM. Monnarat, inspecteur honoraire des services vétérinaires ; Riez, directeur des services vétérinaires du Nord ; Serbin, vétérinaire à Cysoing ; Professeur d'agriculture ; Favier, cultivateur à Méringues, après avoir examiné les animaux qui lui étaient présentés, a déclaré les vainqueurs. Les prix sont de M. A. Ghesten, 1.000 fr. à Mathurin (1) et M. Demesmay, 1.000 fr. à Gamlin à M. Lesartre.

L'ECLIPSE DE SOLEIL

A Manille (Philippines), une bonne visibilité a permis d'observer l'éclipse, 90 % de la surface du soleil ont été couverts au moment où l'éclipse a atteint son maximum.

A Alor (Malaisie), toute observation a été contrariée, il est impossible les conditions atmosphériques étant défavorables.

LES LANGES DE BEBE DOIVENT NON SEULEMENT ETRE BIEN BLANCS MAIS AUSSI DESINFECTES

Sitôt qu'un linge est sale, secouez-le dans l'eau afin d'enlever le plus gros des déjections, puis plongez-le dans un récipient d'eau froide avec les autres linges qui étaient simplement mouillés.

Le soir, vous lavez légèrement le tout et vous mettez les pièces dans un seau afin de savoir combien d'eau vous devez préparer pour les laver, car pour une petite quantité d'eau, l'essuie, il faut employer beaucoup d'eau.

Dans une cuve quelconque, vous versez de l'eau bouillante (deux fois plus d'eau que de linges à laver) ; dans cette eau, vous mettez : Une dose de Bianco par 10 litres d'eau, dissoute préalablement dans un peu d'eau tiède.

Une poignée de cristaux de soude.

Après avoir passé un peu de savon sur les linges sales et essuyés par l'eau chaude, vous les plongez dans l'eau bouillante, vous les laissez dans cette eau et, si possible, vous recouvrez le récipient afin que son contenu ne se refroidisse pas trop vite.

Vous laissez tremper vos linges toute la nuit. Pendant ce temps, les matières grasses sont dissoutes par les cristaux de soude et le savon, et l'oxygène contenu dans le Bianco détache, blanchit et désinfecte les linges d'une façon parfaite, comme s'ils avaient trempé toute une nuit dans de l'eau oxygénée.

Le lendemain, vous serez étonné de n'avoir plus qu'à rincor, car vous n'avez plus à donner un coup de poing.

Voici les avantages énormes de ce procédé : 1° Des linges parfaitement blancs et complètement désinfectés, et essuyés par l'eau chaude ; 2° Le peu de vos jeunes enfants à l'abri des rougeurs et inflammations ; 3° Une nuit de sommeil paisible, puisqu'il n'y a pas à être froilé ni traité par des liquides corrosifs, et que le Bianco, même employé pur, n'a jamais de linge le plus fin.

Plus de mauvaise odeur dans l'appartement. 5° Travail insignifiant ; la lessive se fait pour ainsi dire toute seule, et n'importe quel autre procédé.

Cette nouvelle façon de lessiver est maintenant employée chez beaucoup de docteurs et spécialistes renommés pour le traitement de l'enfant.

Nous ne saurions donc, à notre tour, que conseiller à nos lecteurs. Memens de jeunes bébés, d'employer ce procédé dans l'intérêt de la santé de leurs enfants, de la leur et, aussi, dans l'intérêt de leur bourse.

PETITES NOUVELLES

Vel de vélo. — M. François Vandevyvere, 29, rue Mazagran, avait déposé mercredi soir son vélo dans le couloir de son habitation. Jeudi matin, il constata sa disparition et porta plainte contre inconnu.

Une auto disparait. — M. Honcourt, ingénieur, à Lambert, ayant laissé son auto avec son chauffeur, dans la rue Jean Rolin, à 19 heures, ne l'a plus retrouvée à 2 heures du matin. Il a rédigé un procès-verbal pour abandon de voiture.

On dérobe deux parapluies. — Dans un cinéma de la Ville, on a volé deux parapluies appartenant à Mme Gode et à M. Lefebvre, qui les avait laissés à sa place à l'entracte.

Collusion. — L'auto de M. J. Lospinasse, est entrée en collision rue Solferino, avec celle de M. Desarmont, dégâts matériels. L'auto de M. Desarmont a été réparée.

Survellés vos enfants. — Le vélocipédiste Henri Lescarq, a été désagréablement surpris de voir rue de l'Alcazar, le jeune Pierre Allain, 9 ans, se jeter dans les roues de son vélo. Le jeune Allain est légèrement blessé au genou gauche. La responsabilité du cycliste n'est pas engagée.

Auto contre vélo. — A 9 h. 30, rue d'Austerlitz, à l'angle de la rue d'Ena, le cycliste Louis Hallart, rue de Wazemmes, a été renversé par l'auto de M. Bourgogne, 28, rue Alexandre Lefebvre. Le vélo, saisi, est endommagé.

Une chute dans l'escalier. — M. Jean Van den Bergh, 65 ans, manœuvre, 2, rue Mazagran, est tombé dans son escalier. Il est soigné à l'Hôpital de la Charité et, une décharge de son chariot. Etat très grave.

Chocolat Roma

A CROQUER SOUTIEN ET FORTIFIE

LA CHUTE D'UN ROCHER A FAIT DERAILLER UN TRAIN

Un train de la ligne Le Vigan-Nîmes a déraillé près de Sumène (Gard) ; 4 fourgons qui se trouvaient en tête du train et deux wagons de voyageurs sont sortis des rails. L'accident a été causé par l'écroulement d'un rocher surplombant la voie. Quatre voyageurs ont été légèrement blessés.

LA SITUATION POLITIQUE A LYON

Les négociations se poursuivent entre les sections radicales et sections socialistes dans les six arrondissements en ballottage à Lyon. Actuellement, la situation est la suivante, sous réserve des derniers pourparlers encore possibles au sixième arrondissement.</